



La lettre du Maire

Chères Montaurousiennes, Chers Montaurousiens,

Les procédures budgétaires annuelles viennent de se terminer, et grâce à une gestion rigoureuse, les finances de la commune se portent bien. Nous avons présenté un budget en excédent et entrepris une réduction de la dette ce qui nous permet cette année encore de ne pas toucher aux taux d'imposition. Pour autant, la suppression de la taxe d'habitation, porteuse de beaucoup d'interrogations, nous fait craindre d'avoir réalisé tous ces efforts pour rien. Nous

ne savons toujours pas à ce jour ce qui nous attend pour les prochaines années. J'attends de voir ce qui va remplacer cette taxation.

Une bonne nouvelle pour Montauroux et pour le territoire tout entier, c'est l'aboutissement des discussions avec les propriétaires de l'assiette foncière nécessaire à la réalisation du rond point de Fondurane. Bien que les acquisitions ne soient pas encore finalisées, et qu'il reste encore quelques détails à régler, l'accord de principe a permis au département de lancer l'enquête publique préalable. Cette infrastructure absolument vitale pour notre commune et pour le territoire tout entier, infrastructure annoncée depuis de nombreuses années et maintes fois reportée, je peux annoncer aujourd'hui que, sauf impondérable de dernière minute, les travaux devraient débuter en septembre 2019 pour une mise en service 6 mois plus tard. Les propositions pour un carrefour provisoire que nous avons développées dans le bulletin municipal précédent s'avèrent donc inutiles et nous ne pouvons que nous en féliciter.

Concernant l'installation par ENEDIS des compteurs Linky. j'ai tenu à ce que le sujet soit abordé en conseil municipal et c'est un moratoire de 3 ans qui a été voté, moratoire qui demande à Enedis d'attendre de nouvelles études et enquêtes avant de se lancer dans cette généralisation. La délibération a été envoyée au contrôle de légalité et nous attendons le retour de ce dernier pour savoir si celle-ci n'est pas en mesure d'être remise en cause par les services préfectoraux. En attendant, le dialogue avec l'entreprise est permanent et celle-ci m'a affirmé qu'elle n'irait pas contre un refus des occupants, qu'ils soient locataires ou propriétaires, et il appartient à chacun de le faire savoir à la société et ceci de façon préventive pour éviter les drames comme celui de Bagnols en Forêt.

La mairie est très attentive également à l'avenir du lycée du Pays de Fayence. Un nouveau planning de réalisation nous a été promis pour le mois de juillet par le président de région en février dernier lors de la malheureuse annonce du report des travaux. Espérons que Renaud Muselier tiendra parole et que la date de début du chantier ne sera pas repoussée de plusieurs années par rapport à celle de septembre 2019, date qui avait été annoncée de façon officielle par le précédent président Christian Estrosi en avril dernier.

Concernant les déménagements de la Poste et de la pharmacie du village dans la plaine, ceux-ci semblent désormais inéluctables et ce malgré mon intervention auprès des différentes administrations concernées. Nous avons bien compris que dans le cadre de la dérégulation administrative et selon nous dit-on des directives européennes, l'Etat cherche à donner un nouveau souffle à des activités en perte de vitesse. Sur le plan économique, on peut sans doute comprendre cette démarche ; pour une commune et un village comme le notre, c'est un coup très dur porté à nos efforts pour maintenir un semblant d'activité au sein de notre

centre-bourg.

Pour autant je suis heureux d'annoncer la réouverture de la boucherie du village et je souhaite qu'un accueil favorable soit fait à la famille qui a décidé de relever le défi. Il suffira qu'un petit nombre d'entre nous change ses habitudes pour que ce commerce vive et prouve qu'il y a encore un avenir pour les commerces de villages comme est en train de le démontrer les repreneurs de la «nbsp;supérette ».

Je souhaite, dans cet éditorial, reparler d'un sujet qui préoccupe beaucoup d'élus de notre intercommunalité, la Maison du lac. Bien qu'assez peu convaincu de l'utilité de ce projet lors de ma prise de fonction en 2014, je rappelle qu'il avait été adopté à la quasi unanimité des élus de notre territoire lors de la mandature précédente et qu'il aura été confirmé par la suite. La réhabilitation du bâtiment aura été finalisée en 2017 avec son lot de retards et de difficultés. La Maison du lac a été voulue comme une vitrine du Pays de Fayence et à ce titre, je dois dire que c'est une totale réussite. L'investissement de toute l'équipe de l'office de tourisme intercommunal, du groupe de travail et du vice-président au tourisme, le maire de Tourrettes Mr Camille Bouge, nous fait espérer que cette infrastructure remplira la mission qui lui a été confiée. Pour autant, c'est une vitrine qui a un coût. Malgré l'aide importante de l'Etat et du Département les investissements ont été conséquents et d'une façon ou d'une autre, il a fallu recruter du personnel supplémentaire. L'inflation des coûts de l'office du tourisme intercommunal en charge de la Maison du lac était donc prévisible et je m'étonne que l'on puisse s'en émouvoir aujourd'hui. Pour autant, cette maison du lac existe et il va falloir la faire vivre et faire en sorte que l'objectif à l'origine du projet soit atteint. Pour y aller très souvent, il semble que ce soit le cas. Dans le précédent bulletin, j'ai cru lire une diatribe contre cette entité et contre les producteurs qui y vendent leurs produits. Etait-il nécessaire de stigmatiser à la fois des décisions prises collégalement, de mettre en cause nos petits producteurs qui se battent tous les jours pour vivre du travail de la terre et faire connaître leurs produits et enfin de blesser à ce point les agents et les élus investis dans la réussite de ce projet ? Certes, les élections municipales approchent, mais les ambitions ont leur limite. Je fais partie de ceux qui pensent que la politique n'autorise pas tout et qu'il faut penser que demain il faudra travailler avec tout ce petit monde et que donc la critique doit être plus constructive que destructrice aux risques de décourager l'ensemble des intervenants qui méritent, croyez-moi, tous nos encouragements. Quant aux exploitants agricoles de notre territoire, leurs productions sont une réalité, leurs exploitations peuvent pour la plupart être visitées et il existe chez nous un vrai savoir faire qu'il faut faire connaître. Il faut également protéger ces exploitants contre toute désinformation, contre toutes les médisances et agir concrètement pour que leur activité se maintienne et se développe. Je salue à ce titre le travail de Nicolas Martel, Maire de Saint Paul en Foret, en charge de l'agriculture au sein de la Communauté de communes, et je souhaite qu'une solution durable pour l'accueil des gens du voyage soit trouvée afin que les agriculteurs ne subissent plus la menace d'une installation intempestive qui met à mal la survie de leurs entreprises.

Pour finir, je parlerai des sujets sur lesquels je suis attaqué de façon très agressive au moyen d'arguments erronés et instrumentalisés. Concernant tout d'abord « Marie Blachère », je rappelle qu'un maire n'a pas vocation à s'opposer à l'installation d'une enseigne commerciale quelle qu'elle soit à partir du moment où la superficie de vente ne dépasse pas 3 000 m². Mais le maire est garant de la sécurité de ses administrés et notamment de la sécurité routière en collaboration avec le Département et c'est ce que nous avons signifié à la marque et c'est ce qui est en cours de finalisation. Pour la route de contournement, il ne fait évidemment aucun doute que la desserte du Pays de Fayence doit être améliorée et qu'un nouvel accès doit être étudié. Le SCOT arrêté par le conseil communautaire identifie d'ailleurs un faisceau dans lequel doit se situer ce nouvel accès. A mon sens le choix du bon projet doit se faire au regard de son utilité concrète pour les habitants (temps gagné jusqu'à l'autoroute), dans un délai raisonnable et en minimisant l'impact sur les riverains en particulier le quartier des Estérêts du Lac ainsi que sur l'environnement en général.

J'envisage mon rôle de maire et de membre de l'intercommunalité comme un chef d'orchestre au service du devenir de notre territoire et de notre commune, veiller sur l'avenir de ses habitants et de tous ses acteurs économiques et en particulier des paysans. Mon rôle c'est de veiller aussi sur nos enfants, de veiller à nos anciens qui ne demandent qu'une chose, finir leur vie dans la quiétude et le maximum de confort que notre communauté peut leur apporter. Voilà en quelques mots ce qu'était et ce qu'est encore mon projet politique et pour moi le seul qui vaut la peine d'être défendu.

Passez tous un bon été en notre compagnie et en assistant le plus nombreux possible à toutes les manifestations prévues comme chaque année par le comité des fêtes et l'ensemble des intervenants communaux.

Jean-Yves Huet – Maire de Montauroux